

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 38
Votes exprimés : 36
POUR : 36
CONTRE : 0
Abstentions : 2
Date de la convocation :
3 octobre 2023
Date d'affichage :
3 octobre 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf octobre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Jean-Marie MAURICE - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT, absent excusé (représenté par Benjamin RAVERAT) - Nadine LEGENDRE – Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE – Florian FRAYER – Gilles SACKPEY – Hervé PASCAULT, absent excusé (représenté par Jérôme PASCAULT) - Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY, absent excusé (pouvoir à Christian SCHILTZ) – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Christophe GENTIL - Rémy VIDAL - Stéphane BARDOUX – Sandra PICART, absente excusée (pouvoir à Frédéric CARRE) - Jean-Michel SABAN – Frédéric CARRE - François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT, absent excusé (pouvoir à Xavier COURTOIS) - Claudine MANIGAULT – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE - Daniel SIMONNET – Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY - Pascal DUBOIS – Christophe CHEYSSON, absent excusé (pouvoir à Stéphane BARDOUX) - Christian LARDIN – Pierre NOIROT - Hubert NAULOT, absent excusé (représenté par Geneviève SARTELET) - Bernard ENFRUN – Michel CODRAN –
Absents excusés : Jacqueline DUPLESSY – Michel GCHWEINDER – Sylvie CHARPIGNON -
Absents : Evelyne CALLEJA - Clément POINTEAU - Cloria JAOLAZA - Bertrand LEBLANC – Catherine VERNEAU – Arnaud ROSIER – Claude CATRIN – Annie ROUSSEAU -

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

SDEY

ADHESION AU NOUVEAU GROUPEMENT D'ENERGIE

Monsieur Pierre NOIROT, Vice-Président, rappelle que la Communauté de Communes est adhérente au groupement de commandes pour l'achat d'énergies avec le Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne depuis le 4 février 2020.

A ce titre, la collectivité bénéficie du groupement pour l'électricité et le gaz.

La crise énergétique actuelle impacte fortement les marchés de gros de l'énergie. Sous l'impulsion de la commission européenne, les états membres mettent en place des mesures pour limiter l'impact (augmentation des volumes d'accès régulé à l'électricité nucléaire, baisse de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité, instauration du bouclier tarifaire ou encore création du filet de sécurité pour les collectivités)

Aussi, la commission européenne souhaite réformer le marché du gros de l'énergie. La France a fait évoluer son code de l'énergie permettant aux consommateurs de signer des contrats de vente directs leur permettant de couvrir une partie de leurs besoins en dehors des marchés de gros de l'énergie et limitant l'exposition aux fluctuations extrêmes des prix.

Dans cette optique, les SDEY de Bourgogne Franche Comté ont créé un nouveau groupement de commandes pour l'achat d'énergie. Ce groupement permettra de mettre en œuvre de nouvelles modalités de contractualisation tout en assurant la continuité de fourniture des membres du groupement actuel.

Le fonctionnement du nouveau groupement restera similaire au groupement actuel si ce n'est les cotisations qui évolueront. Elles permettront au groupement de couvrir les coûts d'ingénierie technique et juridique et de pérenniser la solution informatique e-Mage. Pour notre collectivité, elle est estimée à 140 € TTC par an.

Ce groupement permettra de bénéficier des futurs marchés de fourniture d'électricité, à compter de janvier 2026 et de gaz naturel, à compter de janvier 2028. Le groupement actuel s'éteindra à l'expiration des accords-cadres et marchés qui en sont issus.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, par 36 voix POUR et 2 abstentions (Gilles SACKPEY – Bruno CHARMET),

VALIDE l'adhésion au nouveau groupement de commande pour l'achat d'énergie.

AUTORISE le Président à signer la convention constitutive de groupement.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL

Le Président,
Xavier COURTOIS

PUBLIEE LE 13/10/2023

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2023

Application agréée E-legalite.com

